L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen		
	Total	Évolution	Total	Visas refusés	Taux de refus
III/2014	154'989		131'969	8'332	**6.3 %**
III/2015	153'243	-1'746 (-1.1 %)	131'175	9'136	**7.0 %**
III/2016	141'079	-12'164 (-7.9 %)	120'330	8'894	**7.4 %**

- Au 3e trimestre 2016, les demandes de visa ont été nettement moins nombreuses qu'au cours de la même période de l'année précédente. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du nombre de demandes déposées en Chine, en Russie et en Inde.
- Un recul est enregistré surtout pour les visas Schengen délivrés à des fins touristiques.
- Les demandes de visa ont une nouvelle fois augmenté de manière significative pour les ressortissants iraniens (+64,2 %) et thaïlandais (+40,2 %).
- Par rapport à l'année précédente, la proportion des demandes de visa Schengen rejetées a augmenté de 0,4 point de pourcentage pour se situer à 7,4 %. Cette hausse résulte en premier lieu de la croissance des refus en Inde et en Iran.
- 187 visas humanitaires ont été délivrés au 3e trimestre 2016, dont 56,1 % (105 visas) étaient destinés à des ressortissants syriens.

Brève analyse des évolutions actuelles

Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés (cf. 1.1 - 1.6)

Informations générales

- Le nombre de demandes de visa est en baisse depuis cinq trimestres. Cependant, le recul n'a jamais été aussi important que durant la période sous revue (-7,9 % par rapport à l'année précédente).
- La diminution touche tant les demandes de visa Schengen (-8,3 %) que les visas nationaux (-5,9 %), établis sur la base d'une autorisation cantonale de séjour. À cet égard, les visas nationaux ont été moins nombreux principalement pour le motif de séjour *Raisons familiales* (p. ex., regroupement familial, mariage, etc.).
- Un net recul du nombre des demandes de visa a été enregistré en juillet. Par rapport au 3e trimestre de l'année précédente, ce mois à lui seul a subi une diminution de 21 %. Cette chute est nettement visible sur les graphiques du chap. 1.2, ainsi que des chap. 1.4 et 1.6 pour les pays dont le nombre de demandes a diminué.
  Le recul en juillet est particulièrement manifeste pour les pays connaissant une forte proportion de visas délivrés à des fins touristiques ou en vue d'une visite à des parents. Il est probable que l'accumulation d'attentats terroristes en juillet (Nice, Würzburg, Ansbach,

Saint-Etienne-du-Rouvray) ait dissuadé de nombreuses personnes à demander un visa pour l'Europe.

- Les dix pays ayant enregistré le plus de demandes sont les mêmes qu'au troisième trimestre de l'année précédente. D'ailleurs, ce sont aussi les mêmes depuis le début de l'année. S'agissant de leur position, les changements par rapport au même trimestre de l'année précédente sont les suivants : l'Inde est passée à la première place devant la Chine, la Thaïlande est dorénavant en 3e position devant la Russie et le Kosovo, et l'Iran occupe à présent le 8e rang devant la Turquie. Les deux derniers changements de positions résultent de la forte hausse des demandes de visa enregistrée en Thaïlande et en Iran.
- Le nombre élevé des demandes déposées dans ces deux pays influe également sur le classement des représentations. Ainsi, Téhéran (Iran) fait dorénavant partie des dix principales représentations. Bangkok (Thaïlande) occupe à présent la 4e place de ce classement et passe devant Moscou (Russie).
- En chiffres absolus, les visas refusés au 3e trimestre 2016 ont concerné le plus souvent des ressortissants d'Inde, du Kosovo, de Syrie, de Chine et du Pakistan (cf. chap. 1.5).
- Les visas ont été refusés en majorité parce que *la sortie de Suisse dans les délais impartis n'était pas garantie* (68,7 % des motifs de refus) et parce que les *informations sur le motif du séjour n'étaient pas crédibles* (19,5 % des motifs de refus).

Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6)

- Au 3e trimestre 2016, les ressortissants de l'**Inde** ont déposé en tout 28 902 demandes, soit 5,5 % (1682 demandes) de moins qu'à la même période de l'année précédente. Le recul amorcé aux deux trimestres précédents se poursuit donc. Il concerne exclusivement les demandes de visa Schengen.
  Le nombre de demandes de visa de ressortissants indiens à des fins touristiques a nettement diminué au cours de la période sous revue. La proportion des visas dont le motif de voyage était le *tourisme* est descendue à 74,1 % (3e trimestre 2015 : 75,9 %).
  L'évolution du nombre de demandes est très irrégulière d'un mois à l'autre. Ainsi, les demandes déposées en juillet 2016 ont été nettement moins nombreuses qu'en juillet 2015 (-2930 demandes ; -22,5 %), alors qu'en août, elles ont été en nette hausse par rapport à août 2015 (+1243 demandes ; +13 %). Quant au mois de septembre, il présente des chiffres quasiment inchangés par rapport à ceux de septembre 2015.
  Cependant, la baisse des demandes de visa enregistrée au 3e trimestre 2016 n'a pas eu d'impact sur le nombre de nuitées des ressortissants indiens (+4 % par rapport à l'année précédente ; source : Office fédéral de la statistique [OFS]). Comme ces personnes visitent généralement plusieurs pays, la Suisse aura aussi bénéficié de visas délivrés par d'autres pays.
  Contrairement à la Suisse, l'Autriche (+43,8 %), l'Allemagne (+16,5 %), l'Italie (+5,7 %) et la France (+0,9 %) ont enregistré davantage de demandes de visa de ressortissants indiens au 3e trimestre 2016 que durant la même période de l'année précédente.
- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants de **Chine** a nettement diminué au 3e trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015 (-19,4 % ; -6681 demandes). Cette évolution correspond au plus grand recul enregistré ces quatre derniers trimestres.

Chaque mois du 3e trimestre 2016 a enregistré un recul du nombre des demandes par rapport au même mois de l'année précédente. Cependant, les chiffres de juillet ont subi une forte baisse, de près de 30 %, par rapport à juillet 2015 (-29,8 % ; -4558 demandes). Pour les ressortissants chinois également, le recul touche exclusivement les demandes de visa Schengen. Il concerne les visas à des fins touristiques, lesquels représentent désormais 73 % de l'ensemble des visas Schengen délivrés (3e trimestre 2016 : 75,7 %). Par contre, on constate une augmentation de la proportion de visas établis aux motifs de voyage suivants : *voyage d'affaires* et v*isite à des amis ou parents*. L'analyse des nuitées de Chinois établie par l'OFS confirme une diminution du nombre de touristes chinois (-24 % de nuitées par rapport à l'année précédente).

La principale raison du net recul des demandes réside probablement dans la menace persistante d'attentats terroristes, qui influence directement le comportement des touristes chinois en matière de voyages. L'importante baisse enregistrée en juillet en est un indice très clair.

Dans nos pays voisins, le 3e trimestre 2016 présente un tableau hétérogène : tandis que l'Italie (-45,2 %) et la France (-28,1 %) ont subi un net recul du nombre de demandes de visa par rapport au même trimestre de l'année précédente, l'Autriche (+18,7 %) et l'Allemagne (+5,1 %) ont enregistré une augmentation.

- Le nombre de demandes de visa de **ressortissants thaïlandais** a fortement augmenté au 3e trimestre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente (+40,2 % ; +2407 demandes). Ainsi, la représentation à Bangkok a dû traiter 41 % de demandes en plus qu'au 3e trimestre 2016. 82,5 % des visas Schengen délivrés à des ressortissants de Thaïlande l'ont été à des fins touristiques. Les nuitées en Suisse ont quant à elles augmenté de 19,4 % par rapport à l'année précédente (source : OFS).

  Ces chiffres mettent en évidence la bonne situation économique qui règne actuellement en Thaïlande et le grand attrait de la Suisse pour les touristes thaïlandais. De plus, la Suisse est toujours considérée par la Thaïlande comme un pays dans lequel on peut voyager en toute sécurité. Ce statut exclusif ressort également des chiffres enregistrés chez nos voisins : le nombre de demandes de visa a diminué par rapport au 3e trimestre de l'année précédente en Italie (-26,8 %), en France (-12,9 %), ainsi qu'en Autriche (-0,3 %), et n'a que peu augmenté en Allemagne (+9,1 %).
- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **iraniens** a accusé une hausse particulièrement forte au cours de la période sous revue (+64,2 % ; +1808 demandes par rapport à l'année précédente).

  L'ouverture progressive de l'Iran à l'Occident entraînée par l'allégement des sanctions et un gouvernement modéré poussent de plus en plus de ressortissants iraniens à voyager en Suisse et en Europe.

  L'analyse des motifs de voyage indique clairement que la hausse enregistrée concerne des personnes qui voyagent à des fins touristiques. En effet, le nombre de visas Schengen délivrés pour ce motif au 3e trimestre 2016 dépasse de 140 % celui de l'année précédente. Cette catégorie de visas représente près de 43 % de l'ensemble des visas Schengen octroyés à des Iraniens. D'autres motifs de voyage importants sont les visites à des parents (29,6 %) et les voyages d'affaires (18,6 %). Étant donné que dans 90 % des cas les ressortissants iraniens déposent leur demande de visa en Iran, la représentation à Téhéran a dû gérer, au 3e trimestre 2016, environ 75 % de demandes de plus que l'année précédente. Pour faire

face à cette forte augmentation des demandes, il est prévu de faire déménager la section des visas dans de nouveaux locaux l'année prochaine et d'accroître ses effectifs.
Alors que le nombre de demandes de visa pour des Iraniens était en hausse en France (+28,4 %) et en Allemagne (+3,5 %), il a connu une baisse en Autriche (-22,1 %) et en Italie (-8,6 %).

- Pour la première fois depuis un an, le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **turcs** a enregistré une diminution (-7,9 % ; -366 demandes par rapport à l'année dernière). Le mois de juillet, en particulier, a été marqué par un net recul des demandes par rapport à juillet 2015 (-22,6 % ; -415 demandes). Au cours de la période sous revue, le nombre de visas Schengen délivrés pour de courts voyages d'affaires, de même que le nombre de visas nationaux (-21,5 % ; -201 visas), a diminué de manière significative par rapport à l'année précédente. Cette évolution est la conséquence immédiate des tensions apparues après la tentative de coup d'État des 15 et 16 juillet et les interdictions temporaires de se rendre à l'étranger qui en ont découlé.
  Nos pays voisins ont connu un phénomène similaire : en France (-26 %), en Italie (-19,9 %), en Autriche (-6,5 %) et en Allemagne (-4,3 %), le nombre de demandes de visa déposées a diminué par rapport à la même période de l'année précédente ; pour la France et l'Italie, la baisse est même très nette.

Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

Actuellement, la Suisse collabore avec des prestataires de services externes (external service provider ESP) dans 23 pays. Le 5 septembre 2016, la représentation à l'étranger en Tunisie a commencé à collaborer avec un ESP. Les demandeurs de visa ont ainsi la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen dans l'un des 63 centres appelés « Visa Acceptance Center » (VAC). Outre le centre ouvert récemment à Tunis (Tunisie), 3 VAC ont été mis en exploitation en Chine au 3e trimestre 2016, faisant passer à 15 le nombre total de VAC dans ce pays.
Au cours du trimestre sous revue, 72,6 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen déposées dans une représentation suisse sont passées par un prestataire de services externe. Cette proportion est en légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente (3e trimestre 2015 : 71,1 %). Quasiment la moitié, soit 50,6 % des demandes externes sont traitées dans un VAC en Inde ou en Chine. Comme au trimestre dernier, ce sont les représentations d'Abou Dhabi (Émirats arabes unis), de New Delhi (Inde) et de Doha (Qatar) qui ont enregistré, proportionnellement, le plus de demandes de visa Schengen remises par l'intermédiaire d'un ESP.

Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Au 3e trimestre 2016, les demandeurs de visa ont eu la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen en ligne auprès de 34 représentations à l'étranger (*www.swiss-visa.ch*). Ils ont dû ensuite se rendre personnellement à la représentation en vue de la saisie de leurs données biométriques et pour compléter leur dossier.
5435 visas Schengen ayant fait l'objet d'une demande en ligne ont été traités au 3e trimestre, soit 4,5 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen remises auprès d'une représentation suisse. Il s'agit là du nombre le plus élevé de demandes déposées en ligne depuis le lancement de l'application web, en août 2015. En chiffres absolus, le plus grand nombre de demandes en

ligne a été traité à Amman (Jordanie), San Francisco (USA) et Nairobi (Kenya). Cependant, proportionnellement à l'ensemble des demandes, la part des demandes en ligne a été la plus élevée dans les représentations de Quito (Équateur), Dar es Salaam (Tanzanie) et Antananarivo (Madagascar).

Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

Au 3e trimestre 2016, environ 92 % des demandes étaient motivées par l'un des trois principaux buts de séjour que sont le *tourisme*, la *visite à la famille ou à des amis* et les *affaires*. Ce taux n'a quasiment pas changé par rapport à l'année précédente.

Au 3e trimestre, le nombre de visas Schengen délivrés à des ressortissants chinois (-5769 visas) et indiens (-2467 visas) dont le but de séjour était le *tourisme* a nettement diminué par rapport au 3e trimestre de l'année précédente. En termes de pourcentage, cependant, la part des visas Schengen établis à des fins touristiques a peu baissé, puisqu'elle était toujours de 57,6 % (contre 58,4 % au 3e trimestre 2015). Près de 70 % des visas Schengen délivrés à des fins touristiques au 3e trimestre 2016 ont été remis à des ressortissants chinois, indiens ou thaïlandais.

La part des visas Schengen délivrés pour *affaires* se monte à 17,5 % et est ainsi quasiment identique à l'année précédente. Près de la moitié de ces visas étaient destinés à des Chinois, des Indiens ou des Russes.

Quant au motif de voyage *visite à la famille ou à des amis,* il a représenté 17 % de l'ensemble des visas Schengen délivrés ; le plus souvent, ces visas étaient destinés à des ressortissants d'Inde, du Kosovo ou de Russie.

Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 - 4.2)

Au 3e trimestre 2016, les femmes (50,4 %) ont été un tout petit peu plus nombreuses que les hommes (49,6 %) à déposer une demande de visa. La répartition entre les sexes reste ainsi pratiquement identique à celle de la même période de l'année dernière (3e trimestre 2015 : femmes : 50,7 % et hommes : 49,3 %). D'une tranche d'âges à l'autre, il n'y a pas de différence significative concernant les sexes. Comme au 3e trimestre de l'année précédente, la grande majorité des demandeurs, soit 82,7 %, avaient entre 19 et 65 ans (3e trimestre 2015 : 82,1 %). La proportion d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans se monte à 12,8 % ; elle est ainsi un peu inférieure à celle du même trimestre de l'année dernière (3e trimestre 2015 : 13,3 %). Quant à la part des plus de 65 ans (à savoir 4,5 %), elle est restée quasiment inchangée (3e trimestre 2015 : 4,6 %).

Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 - 5.3)

Au 3e trimestre 2016, le nombre de demandes de visa déposées par des titulaires d'un *passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel* a diminué de 524 unités par rapport à la même période de l'année précédente (3e trimestre 2015 : 3323 ; 3e trimestre 2016 : 2799). Cette baisse s'explique surtout par la forte diminution des demandes de visa concernant des passeports spéciaux, en particulier les passeports diplomatiques, dans les représentations de Pékin, Shanghai et Guangzhou (toutes en Chine). Depuis janvier 2016, les ressortissants chinois titulaires d'un passeport diplomatique ne sont plus soumis à l'obligation de visa.

Néanmoins, en comparaison avec les autres représentations suisses à l'étranger, la représentation à Pékin (Chine) est de loin celle qui traite le plus grand nombre de demandes de visa avec passeports spéciaux. Cette situation résulte du fait que 89,7 % de l'ensemble des visas demandés au 3e trimestre par des titulaires de passeports spéciaux l'ont été auprès de la seule représentation à Pékin (Chine). Il s'agit, pour la plupart, de passeports dits « Public Affairs », remis aux cadres d'entreprises étatiques et aux membres haut placés de délégations ministérielles dont le voyage d'affaires relève d'un intérêt public.
Les buts de séjour les plus fréquents pour les titulaires de *passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels* qui se rendent en Suisse sont les *visites officielles* (48,2 %), les *affaires* (32,3 %) et le *tourisme* (11,6 %).
En chiffres absolus, les représentations de Colombo (Sri Lanka), Riyad (Arabie saoudite) et Ho Chi Minh Ville (Vietnam), en particulier, ont enregistré une hausse du nombre de visas concernant des passeports spéciaux. Koweït (Koweït) ne figure plus parmi les dix représentations les plus importantes. Les ressortissants koweïtiens titulaires d'un passeport diplomatique ou spécial ne sont plus soumis à l'obligation du visa depuis l'entrée en vigueur, le 21 juillet 2016, de l'accord relatif à la suppression réciproque de l'obligation de visa.

Visas humanitaires (cf. 6.1 - 6.4)

187 visas humanitaires ont été délivrés au 3e trimestre 2016, ce qui représente une diminution de 39,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul s'explique par le fait, d'une part, que des demandes pour des visas de la catégorie *Syrie I* n'ont été prises en compte qu'après avoir été acceptées en procédure de recours et, d'autre part, que le nombre de visas délivrés dans la catégorie *Syrie II* a connu une forte augmentation.
Au 3e trimestre 2016, près de la moitié (46 %) des visas humanitaires relevait de la catégorie *raisons humanitaires*. De tels visas sont délivrés pour des situations médicales d'urgence, pour des raisons familiales ou pour d'autres motifs impérieux. Un cinquième (20,9 %) des visas humanitaires ont été octroyés au titre de la *directive du SEM du 25.2.2014*. Le tiers restant concernait des visas délivrés, conformément à la décision du Conseil fédéral du 6 mars 2015, à des personnes provenant des régions touchées par le conflit en Syrie dont des proches parents avaient déjà été admis en Suisse à titre provisoire *(Syrie II).*[1]
56,1 % de l'ensemble des visas humanitaires remis au cours du trimestre sous revue l'ont été à des ressortissants syriens. 55,2 % d'entre eux ont été accordés au titre de *Syrie II,* 32,4 % appartenaient à la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014* et 12,4 % relevaient de la catégorie *raisons humanitaires*.
Comme précédemment, la grande majorité des demandes de visa humanitaire traitées au 3e trimestre 2016 l'ont été dans des représentations sises dans les pays frontaliers de la Syrie, notamment à Beyrouth (Liban) et à Istanbul (Turquie). De plus, en raison de la situation délicate en Grèce, 5 visas de la catégorie *Syrie II* ont été délivrés à Athènes.
Les visas délivrés à Pristina (Kosovo) et à Zurich (Suisse) ont tous été accordés pour *raisons humanitaires*. Il arrive régulièrement que des passagers reçoivent un visa humanitaire à l'aéroport de Zurich aux fins de traitement médical d'urgence ou pour un autre motif impérieux. Les cas de ce genre ont été si nombreux au 3e trimestre 2016 que Zurich a octroyé 21 visas

[1] Les catégories *Raisons humanitaires, Directive SEM du 25.2.2014, Syrie I* et *Syrie II* sont présentées au chap. 6.1.

humanitaires et figure ainsi exceptionnellement parmi les 5 représentations qui en ont délivré le plus.

1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2016, par types de visa

	Total		Schengen						National
			A		C		VTL	Taux de refus	D
	Demandes	*Dél.*	*Dél.*	*Ref.*	*Dél.*	*Ref.*	*Dél.*		*Dél.*
Janv. 16	26'518	24'500	17	0	18'330	1'928	1'929	9.1%	4'224
Févr. 16	32'205	29'982	3	0	23'270	2'123	2'434	8.0%	4'275
Mars 16	48'297	45'346	7	0	37'900	2'844	2'353	6.8%	5'086
Avr. 16	52'519	49'792	5	0	43'113	2'657	2'275	5.7%	4'399
Mai 16	68'501	65'067	1	0	58'043	3'343	2'300	5.4%	4'723
Juin 16	60'541	56'872	12	1	47'812	3'604	2'104	6.8%	6'944
Juill. 16	50'425	47'393	4	1	37'605	2'958	1'258	7.2%	8'526
Août 16	49'756	46'720	2	0	38'465	2'925	1'210	7.1%	7'043
Sept. 16	40'898	38'072	2	2	31'363	2'750	1'527	7.9%	5'180
Oct. 16									
Nov. 16									
Déc. 16									
T3/16	**141'079**	**132'185**	**8**	**3**	**107'433**	**8'633**	**3'995**	**7.4%**	**20'749**
T3/15	**153'243**	**144'107**	**21**	**4**	**117'795**	**8'814**	**4'223**	**7.0%**	**22'068**
Différence	**-12'164**	**-11'922**	**-13**	**-1**	**-10'362**	**-181**	**-228**	**+0.4%**	**-1'319**

Légende : **A :** visa Schengen de transit aéroportuaire ; **C :** visa Schengen uniforme ; **VTL :** visa Schengen à validité territoriale limitée ; **D :** visa national ; ***Dél. :*** délivré ; ***Ref. :*** refusé

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2014 à 2016

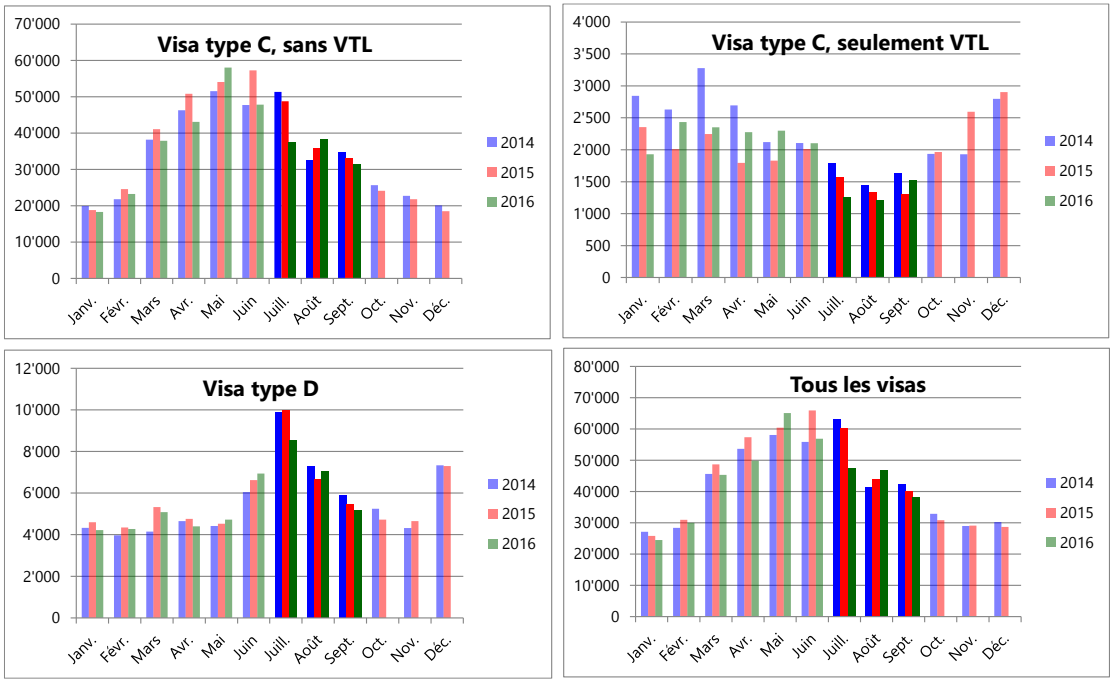

Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux troisièmes trimestres 2016 et 2015

Représentations	Schengen A	Schengen C	Schengen VTL	Nat. D	Total			Troisième trimestre 2015		
	Dem.	*Dem.*	*Dem.*	*Dem.*	*Dem.*	*Dél.*	*Ref.*	*Dem.*	*Position*	*Évolut.*
1 New Delhi, Inde[2]	0	21'901	20	1'191	23'112	21'206	1'906	23'797	1 (+/-0)	-2.9%
2 Pékin, Chine	0	10'775	1	643	11'419	11'269	150	14'611	2 (+/-0)	-21.8%
3 Shanghai, Chine	0	10'602	1	393	10'996	10'842	154	14'035	3 (+/-0)	-21.7%
4 Bangkok, Thaïlande	0	8'118	1	285	8'404	8'222	182	5'962	6 (+2)	41.0%
5 Riyad, Arabie saoudite	0	6'006	188	74	6'268	6'217	51	6'144	5 (+/-0)	2.0%
6 Moscou, Russie	0	5'538	11	622	6'171	6'107	64	8'041	4 (-2)	-23.3%
7 Abou Dhabi, E. A. U	0	4'712	61	84	4'857	4'484	373	5'665	7 (+/-0)	-14.3%
8 Pristina, Kosovo	0	513	3'048	767	4'328	3'740	588	4'788	8 (+/-0)	-9.6%
9 Téhéran, Iran	0	3'978	65	137	4'180	3'878	302	2'390	14 (+5)	74.9%
10 Istanbul, Turquie	2	3'466	73	453	3'994	3'615	379	4'477	10 (+/-0)	-10.8%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2014 à 2016

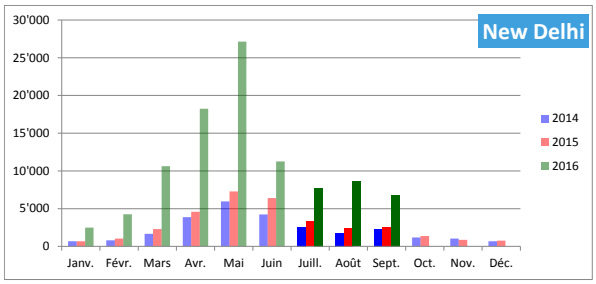

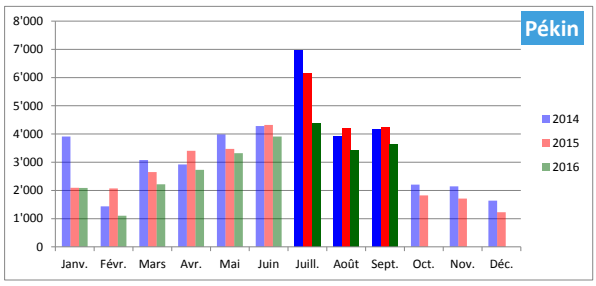

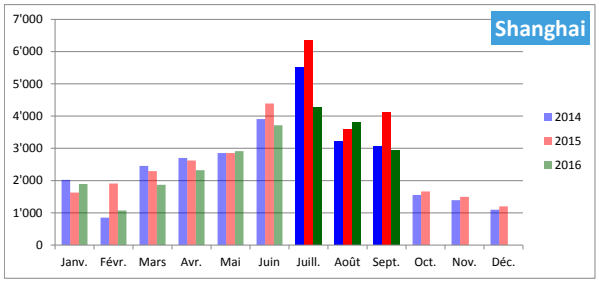

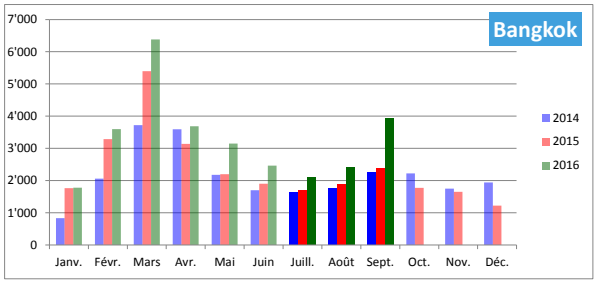

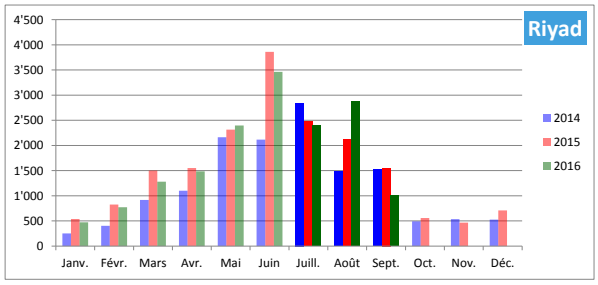

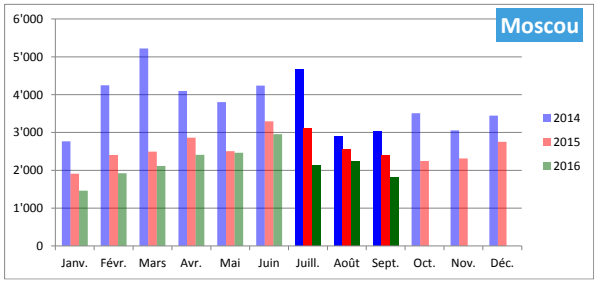

[2] L'émission de visas au Consulat général de *Mumbai* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi* qui est compétente en la matière. Toutes les demandes de visa déposées en Inde à partir du 1er janvier 2016 ont été réceptionnées à *New Delhi*.

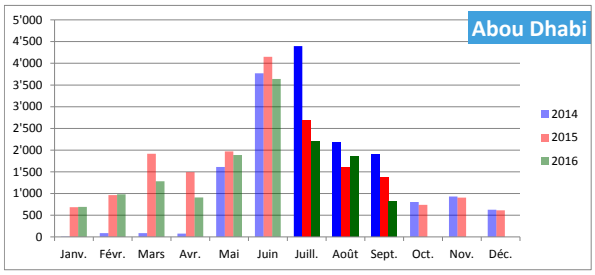

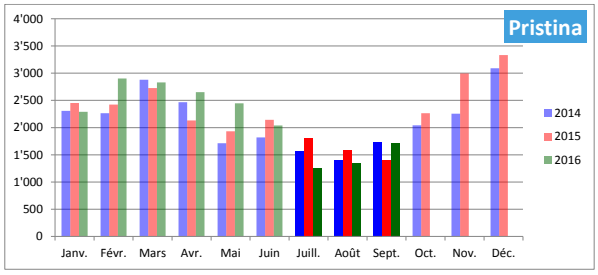

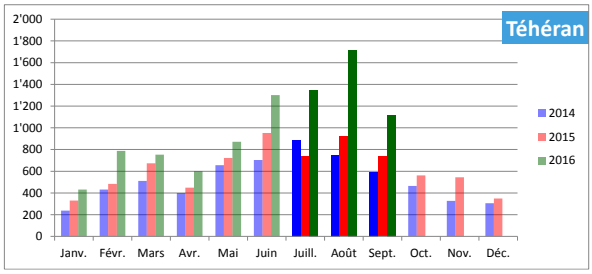

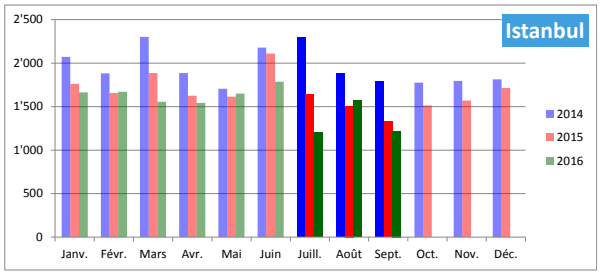

1.5 Demandes de visa au troisième trimestre 2016 et 2015 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Pays	Schengen A	Schengen C	Schengen VTL	Nat. D	Total			Demande faite dans le pays	Troisième trimestre 2015		
	Dem.	*Dem.*	*Dem.*	*Dem.*	*Dem.*	*Dél.*	*Ref.*		*Dem.*	*Position*	*Évolution*
1 Inde	0	27'246	2	1'654	28'902	26'954	1'948	79.6%	30'584	2 (+1)	-5.5%
2 Chine	0	26'026	24	1'734	27'784	27'332	452	94.6%	34'465	1 (-1)	-19.4%
3 Thaïlande	0	8'096	1	304	8'401	8'191	210	96.5%	5'994	5 (+2)	40.2%
4 Russie	0	5'710	32	1080	6'822	6'760	62	88.1%	8'758	3 (-1)	-22.1%
5 Kosovo	0	504	3'102	1'948	5'554	4'919	635	73.5%	6'437	4 (-1)	-13.7%
6 Arabie saoudite	0	5'279	170	66	5'515	5'511	4	97.8%	5'426	6 (+/-0)	1.6%
7 Iran	3	4'275	70	278	4'626	4'278	348	89.8%	2'818	8 (+1)	64.2%
8 Turquie	2	3'339	5	937	4'283	4'091	192	83.5%	4'649	7 (-1)	-7.9%
9 Ukraine	0	2'154	0	502	2'656	2'590	66	84.1%	2'692	9 (+/-0)	-1.3%
10 Philippines	0	2'268	1	265	2'534	2'359	175	57.3%	2'446	10 (+/-0)	3.6%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2014 à 2016

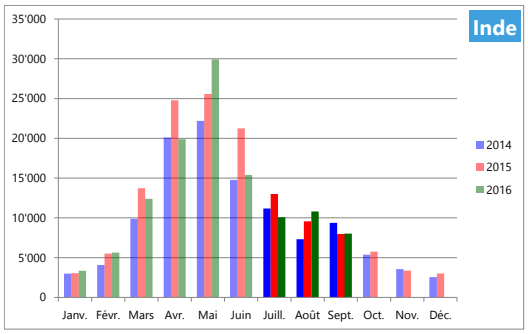

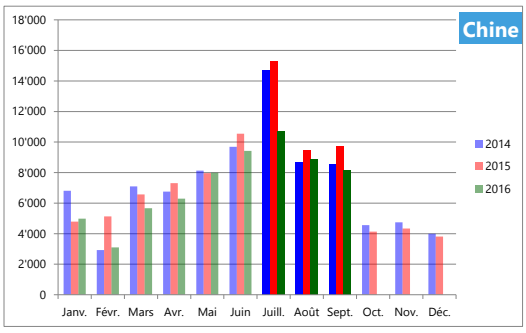

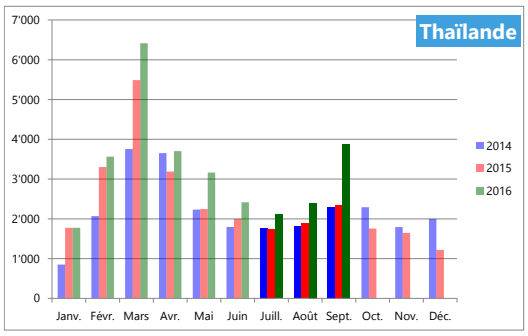

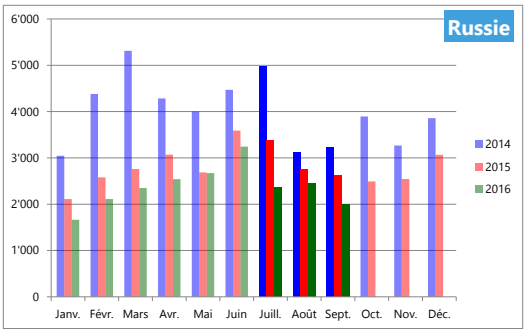

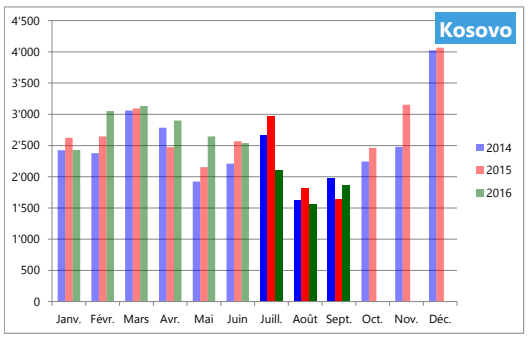

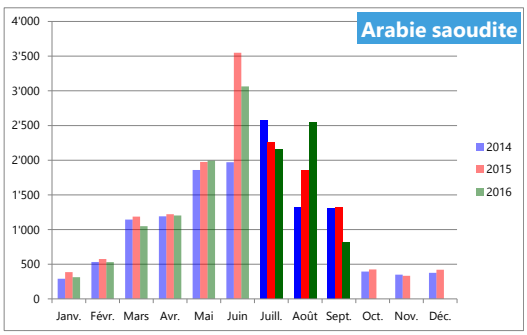

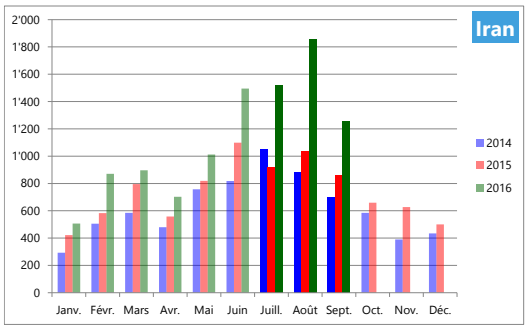

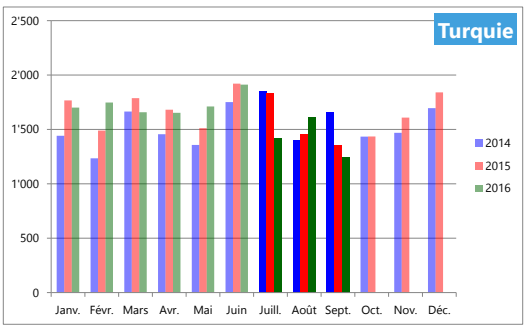

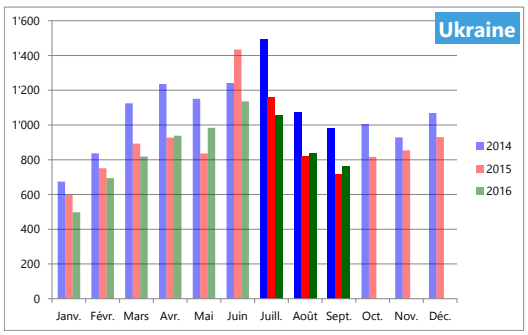

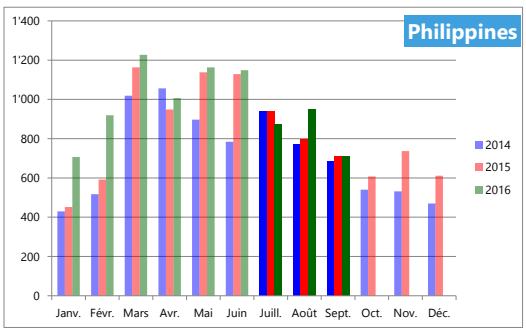

2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visa Schengen déposées, comparaison entre 2015 et 2016

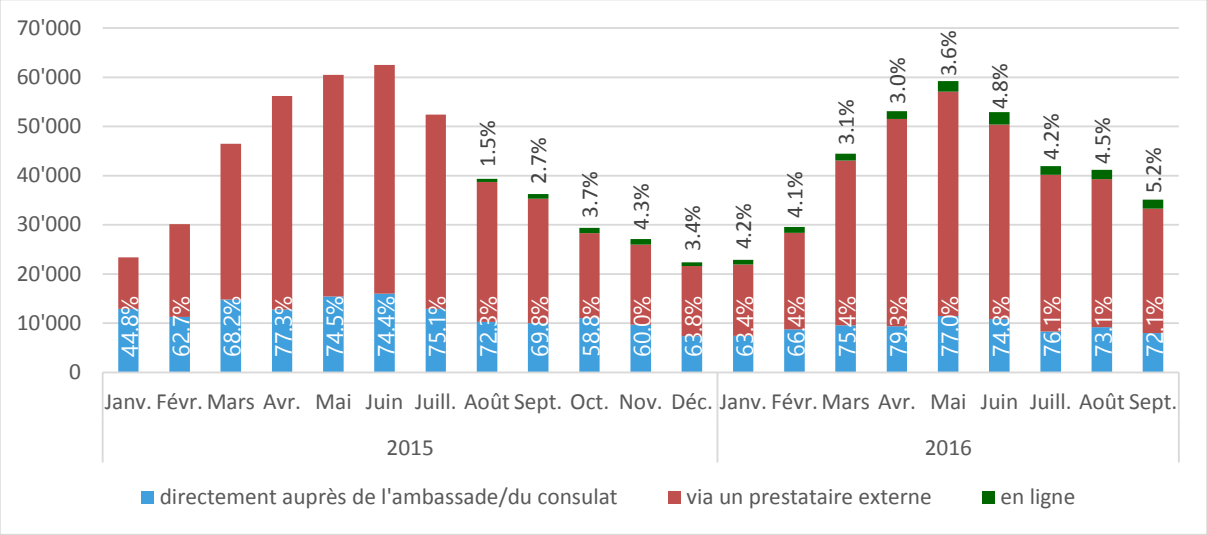

Indication : La nouvelle application relative aux demandes de visa en ligne n'est disponible que depuis le mois d'août 2015.

2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes au troisième trimestre 2016

	Représentation	Total des demandes de visa Schengen	Via prestataire externe	Pourcentage via prestataire externe
1	New Delhi, Inde	21'921	21'716	99.1%
2	Shanghai, Chine	10'603	10'109	95.3%
3	Pékin, Chine	10'776	9'137	84.8%
4	Bangkok, Thaïlande	8'119	7'558	93.1%
5	Riyad, Arabie saoudite	6'194	5'894	95.2%
6	Abou Dhabi, E. A. U.	4'773	4'750	99.5%
7	Moscou, Russie	5'549	4'526	81.6%
8	Guangzhou, Chine	3'521	3'264	92.7%
9	Istanbul, Turquie	3'541	3'198	90.3%
10	Doha, Qatar	3'098	3'060	98.8%

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne au troisième trimestre 2016

	Représentation	Total des demandes de visa Schengen	Dont demandes en ligne	Pourcentage de demandes en ligne
1	Amman, Jordanie	837	719	85.9%
2	San Francisco, États-Unis	837	589	70.4%
3	Nairobi, Kenya	678	466	68.7%
4	New York, États-Unis	718	455	63.4%
5	Singapour, Singapour	675	453	67.1%
6	Quito, Équateur	442	435	98.4%
7	Dar es Salaam, Tanzanie	263	251	95.4%
8	Vancouver, Canada	373	245	65.7%
9	Atlanta, États-Unis	330	225	68.2%
10	Antananarivo, Madagascar	237	224	94.5%

3 Buts du séjour[3]

3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2015 et 2016

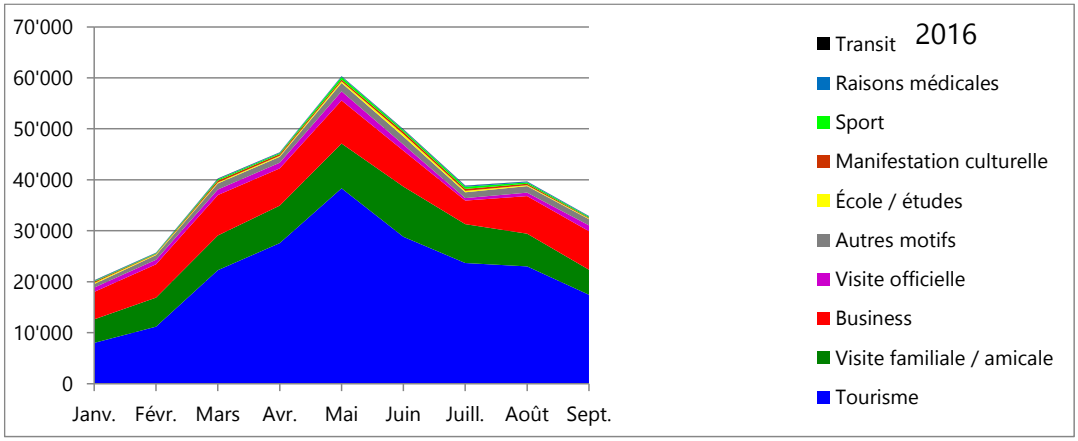

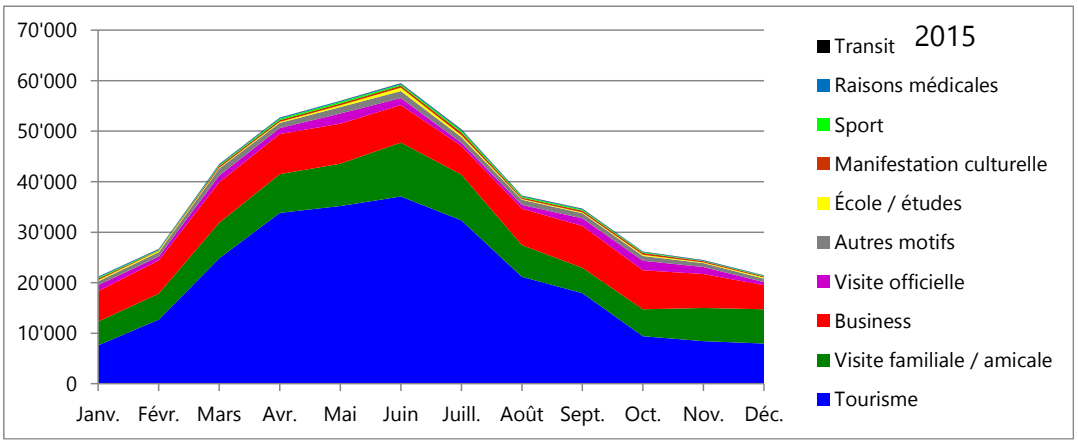

3.2 Proportion des différents buts de séjour possible : évolution pour 2016

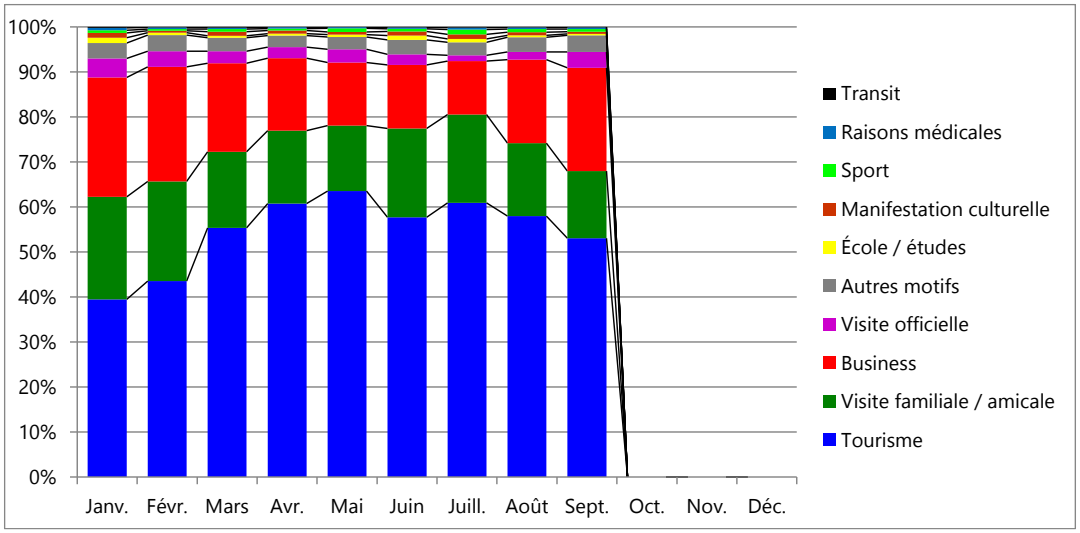

[3] Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au troisième trimestre 2016, ventilés par but de séjour

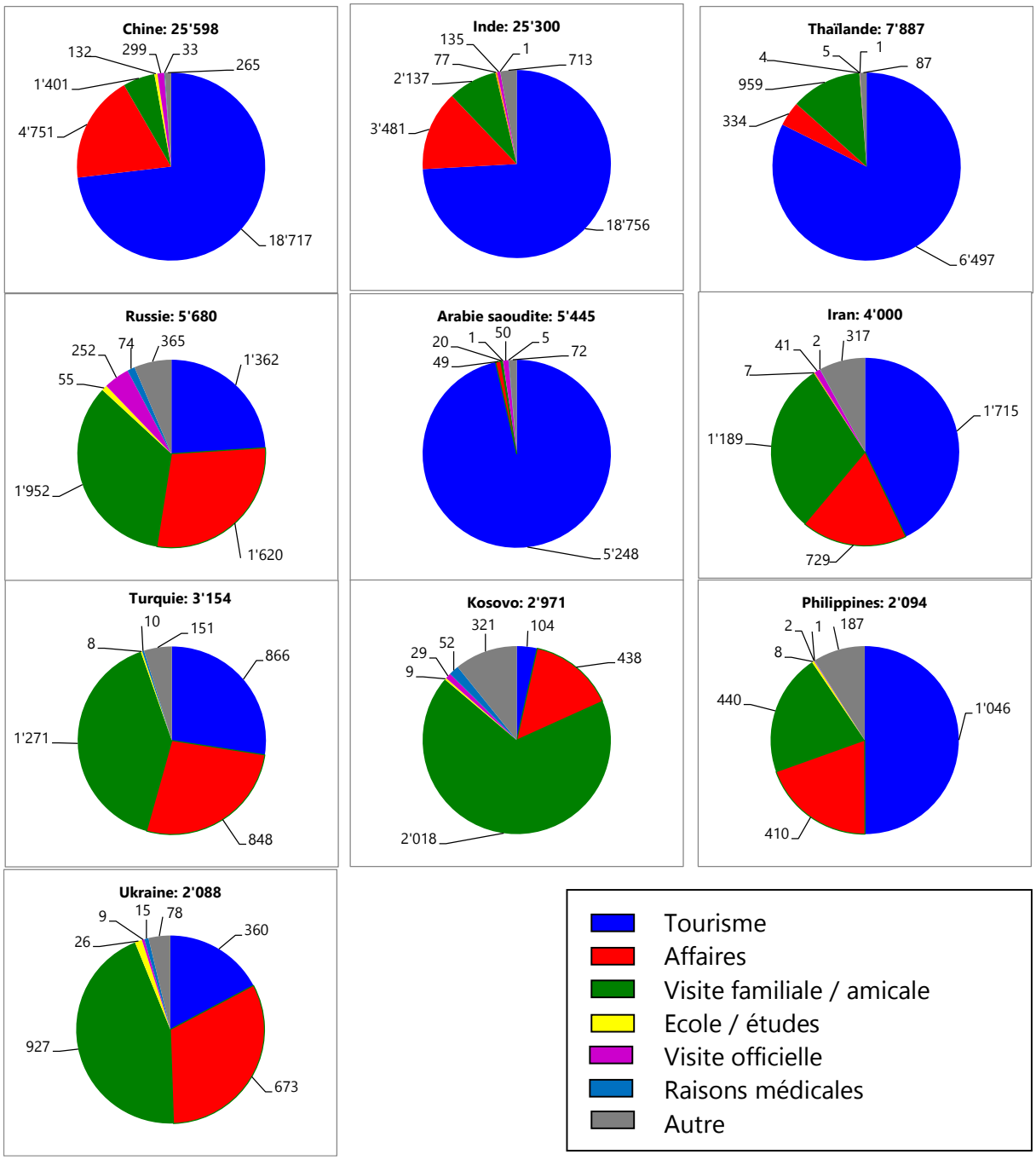

4 Sexe et âge des demandeurs

4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2016

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total T3
Hommes	**13'721**	**16'865**	**24'482**	**26'036**	**34'509**	**29'169**	**23'862**	**24'934**	**21'151**				**69'947**
jusqu'à 18	1'191	1'525	2'582	3'380	5'311	5'080	4'304	2'947	1'699				**8'950**
19-40	7'325	8'859	11'538	11'349	14'218	12'861	10'942	12'556	10'923				**34'421**
41-65	4'675	5'700	8'966	9'721	12'922	9'697	7'451	8'292	7'700				**23'443**
>65	530	781	1'396	1'586	2'058	1'531	1'165	1'139	829				**3'133**
Femmes	**12'797**	**15'340**	**23'814**	**26'483**	**33'992**	**31'370**	**26'563**	**24'820**	**19'747**				**71'130**
jusqu'à 18	1'204	1'424	2'545	3'519	5'303	5'241	4'377	3'095	1'641				**9'113**
19-40	6'782	7'878	11'120	11'739	14'712	14'238	12'514	12'585	10'377				**35'476**
41-65	4'083	5'165	8'766	9'695	12'247	10'338	8'468	8'067	6'780				**23'315**
>65	728	873	1'383	1'530	1'730	1'553	1'204	1'073	949				**3'226**

Remarque : il n'a pas été possible de classer deux personnes dans un sexe plutôt que l'autre.

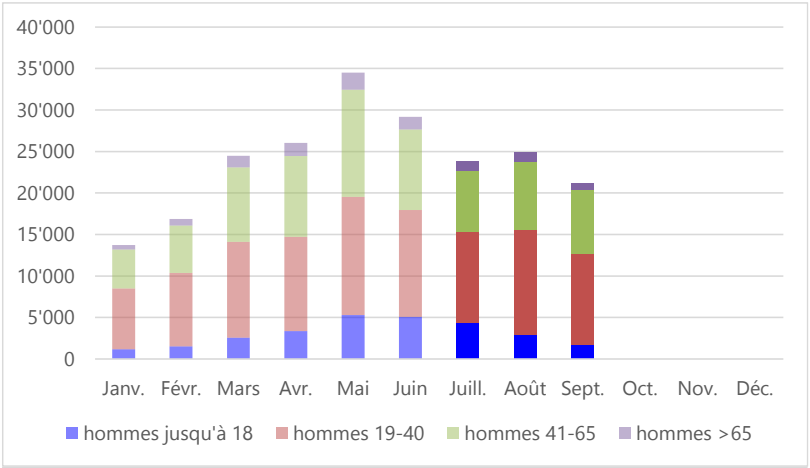

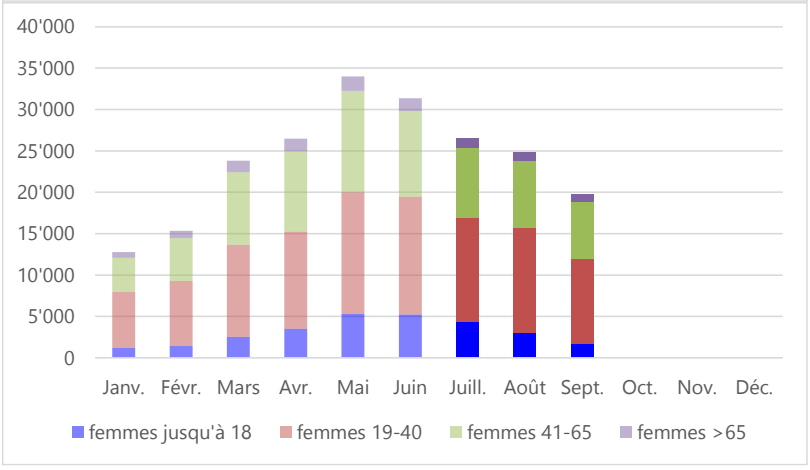

4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2014 à 2016

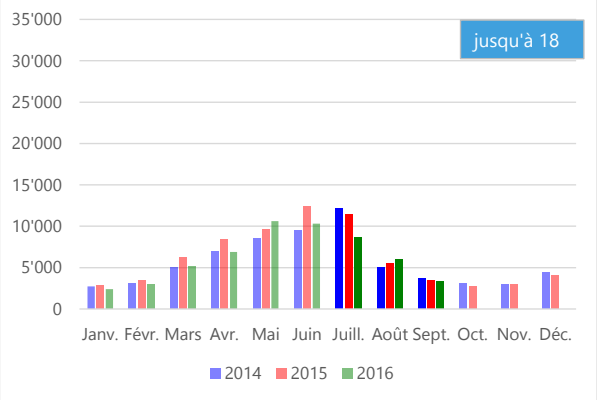

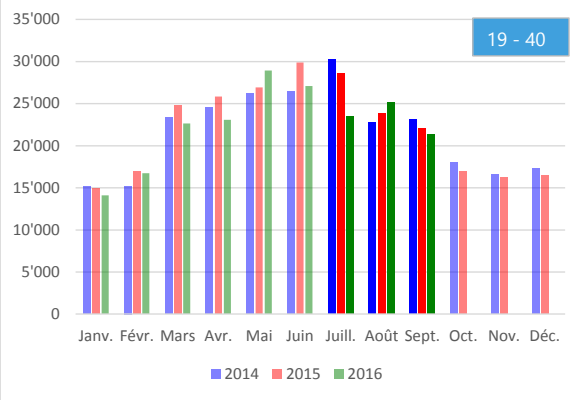

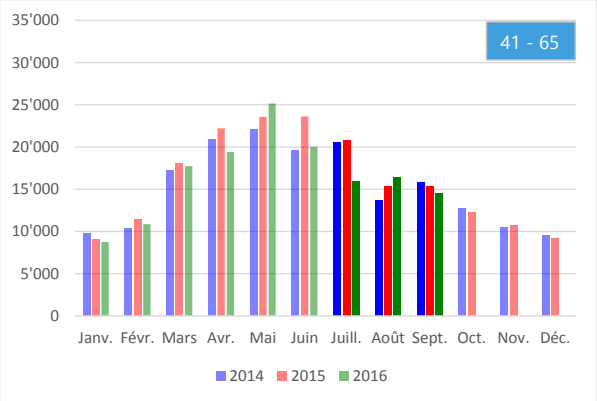

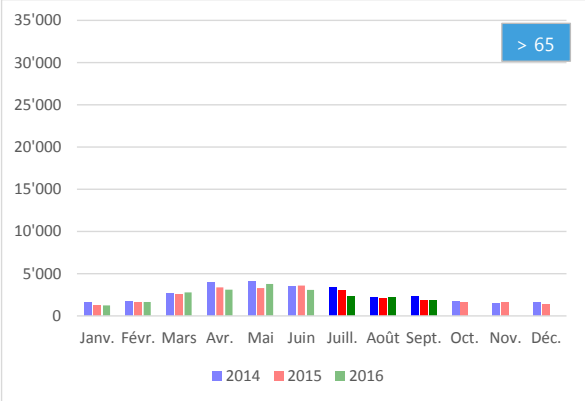

5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2016

	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total	Délivré	diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv.	821	819	154	244	330	93	26'518	3.1%
Févr.	539	533	149	143	172	75	32'205	1.7%
Mars	910	904	179	197	424	110	48'297	1.9%
Avr.	1'116	1'111	210	252	476	178	52'519	2.1%
Mai	1'547	1'531	287	418	600	242	68'501	2.3%
Juin	1'385	1'374	323	332	570	160	60'541	2.3%
Juill.	788	777	141	152	408	87	50'425	1.6%
Août	911	898	150	199	461	101	49'756	1.8%
Sept.	1'100	1'092	150	257	554	139	40'898	2.7%
Oct.								
Nov.								
Déc.								
T3/16	**2'799**	**2'767**	**441**	**608**	**1'423**	**327**	**141'079**	**2.0%**
T3/15	**3'323**	**3'286**	**596**	**839**	**1'507**	**381**	**153'243**	**2.2%**
Différ.	**-524**	**-519**	**-155**	**-231**	**-84**	**-54**	**-12'164**	**-0.2%**

Légende : **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2014 à 2016

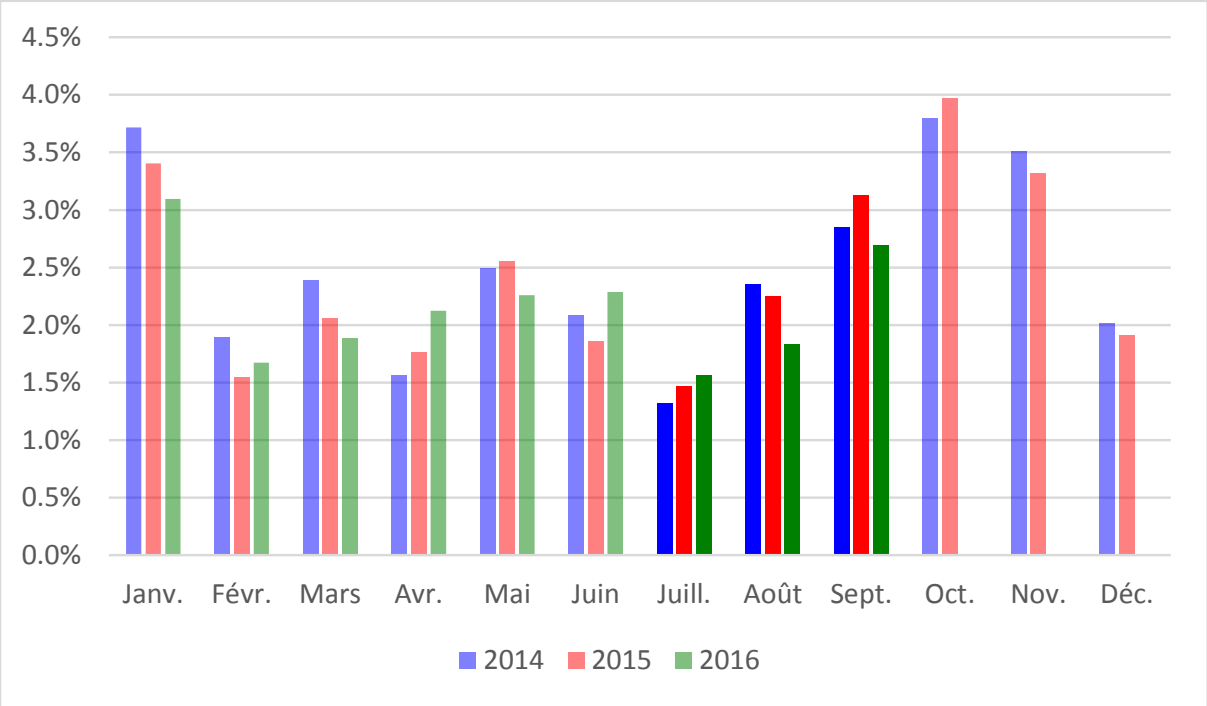

5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels : les dix principales représentations au troisième trimestre 2016 et 2015

	Représentation	Troisième trimestre 2016			Troisième trimestre 2015		
		Demandes		Proportion	Demandes		Proportion
		D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O	D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O
1	Pékin, Chine	1'574	11'419	13.8%	1'729	14'611	11.8%
2	Riyad, Arabie saoudite	178	6'268	2.8%	148	6'144	2.4%
3	New Delhi, Inde	67	23'112	0.3%	131	23'797	0.6%
4	Islamabad, Pakistan	64	1'007	6.4%	57	817	7.0%
5	Ho-Chi-Minh Ville, Vietnam	60	953	6.3%	39	750	5.2%
6	Colombo, Sri Lanka	57	1'950	2.9%	25	1'668	1.5%
7	Dhaka, Bangladesh	55	448	12.3%	57	424	13.4%
8	Shanghai, Chine	50	10'996	0.5%	118	14'035	0.8%
9	Moscou, Russie	47	6171	0.8%	56	8'041	0.7%
10	Guangzhou, Chine	43	3749	1.1%	66	4502	1.5%

Légende : **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaison entre 2015 et 2016

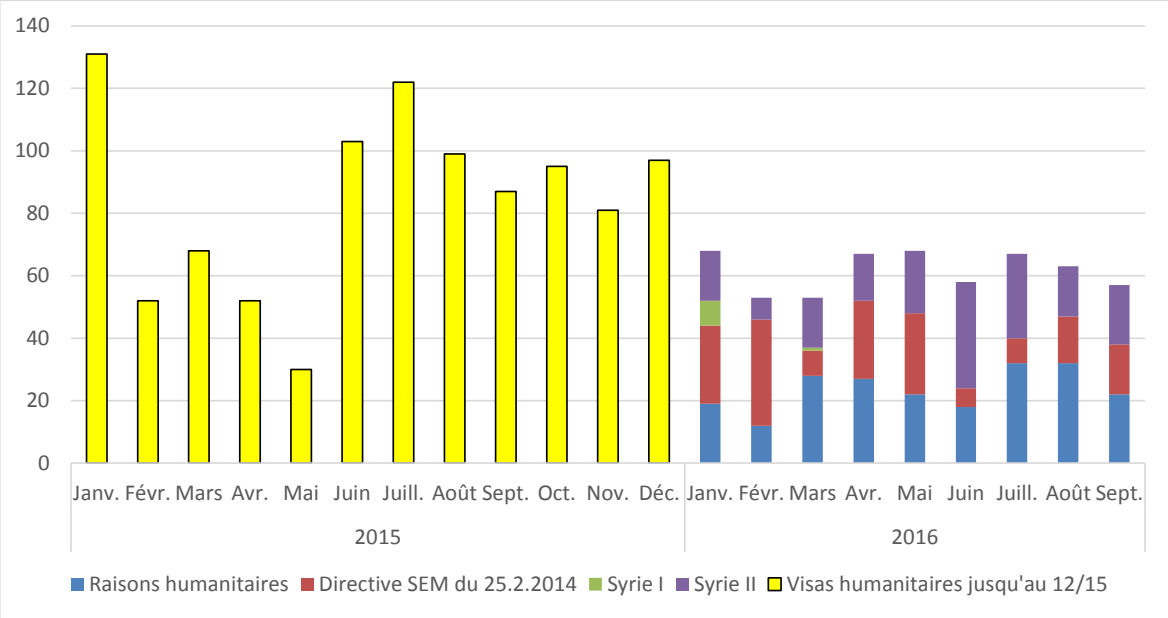

Indication :
La distinction entre les quatre catégories de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension[4]).
  Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale *Demandes de visa pour motifs humanitaires*. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente. Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale *Octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens*.
  Ces visas figurent dans la catégorie *Syrie I*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.
  Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 3e trimestre
2015	131	52	68	52	30	103	122	99	87	95	81	97	**308**
2016	68	53	53	67	68	58	67	63	57				**187**

[4] Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au troisième trimestre 2016, par catégorie

Raisons humanitaires	86
Directive SEM du 25.02.2014	39
Syrie I	0
Syrie II	62

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au troisième trimestre 2016, ventilés par les cinq principales représentations

Beyrouth, Liban	63
Istanbul, Turquie	48
Zurich, Suisse	21
Pristina, Kosovo	18
Athènes, Grèce	5

6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2016, ventilés par les cinq principales nationalités

Syrie	105
Kosovo	19
Palestine	6
Nationalité inconnue	6
Égypte	6

7 Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :
visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern